La Nouvelle-Zélande et les clandestins

20/06/2008 à 13h00



En 2002, Kimphon Singwee, de nationalité thailandaise, entre en Nouvelle-Zélande avec un visa de tourisme. Il demande alors un permis de travail et obtient une extension de séjour. Il réclame ensuite un statut de réfugié mais est expulsé du pays car son permis de séjour a expiré. Nous sommes alors en 2004.

En 2005 et 2006, il utilise par deux fois une fausse identité et de faux papiers pour entrer de nouveau en Nouvelle-Zélande et fournit de fausses informations pour obtenir un permis de travail. Direction le tribunal.

L'avocat du ministère du travail a déclaré que ces actes menaçaient l'intégrité du système d'immigration néo-zélandais. Direction la prison. Le juge a déclaré : *"Venir vivre et travailler en Nouvelle-Zélande, c'est un privilège, pas un droit."* (source)